

**Au-delà de la pauvreté monétaire, les personnes handicapées sont aussi plus fréquemment pauvres en conditions de vie. 31 % d'entre elles considèrent que leurs ressources sont insuffisantes et 27 % déclarent se restreindre dans leur consommation.**

### Les personnes handicapées sont plus souvent pauvres en conditions de vie que la population générale

La **pauvreté en conditions de vie** se mesure sur la base des privations ou du renoncement à certains biens de consommation, services ou équipements, pour des raisons financières. Ainsi, en 2018, près de trois personnes handicapées<sup>1</sup> (**indicateur GALI**) de moins de 65 ans vivant en **logement ordinaire** sur dix sont concernées par cette forme de pauvreté, contre un peu plus d'une sur dix dans l'ensemble de la population du même âge (hors personnes en institution) [*tableau 1*]. Dans le détail, 31 % déclarent une insuffisance de ressources, 27 % des restrictions de consommation, 19 % des retards de paiements du loyer, des factures ou des impôts, et 14 % des difficultés de logement.

### 42 % des personnes handicapées puisent dans leurs économies

L'insuffisance de ressources est la dimension de la pauvreté en conditions de vie la plus fréquente parmi les personnes handicapées vivant à domicile (**logement ordinaire**), qui rapportent principalement avoir puisé dans leurs économies pour équilibrer leur budget au cours des douze derniers mois : 42 % contre 35 % dans l'ensemble de la population. Par ailleurs, 40 % des personnes handicapées de 15 à

64 ans vivent dans un ménage considérant sa situation financière difficile ou ne pouvant y arriver sans faire de dettes et 34 % dans un ménage estimant ses revenus insuffisants pour équilibrer son budget, contre 19 % dans l'ensemble de la population. Les personnes handicapées sont aussi plus nombreuses à appartenir à un ménage ne disposant d'aucune épargne (28 % contre 14 %). Elles sont, en revanche, moins nombreuses à être soumises à des remboursements d'emprunt (souvent liés au fait d'être propriétaire<sup>2</sup>) trop élevés par rapport à leurs revenus (7 % contre 12 %).

### 43 % des personnes handicapées ne peuvent pas s'offrir une semaine de vacances par an

Les restrictions de consommation sont la seconde composante de la pauvreté en conditions de vie la plus courante parmi les personnes handicapées : 27 % d'entre elles vivent dans un ménage confronté à cette forme de restriction, soit près de trois fois plus que dans l'ensemble de la population (10 %) (*graphique 1*). Le fait de ne pas pouvoir payer une semaine de vacances une fois par an (43 % contre 22 % dans l'ensemble de la population), remplacer un meuble hors d'usage (43 % contre 22 %) et, dans une moindre mesure, s'acheter des vêtements neufs (28 % contre 11 %) par manque de moyen sont les privations les plus souvent citées. ■

#### Pour en savoir plus

Baradji, E., Dauphin, L., Eideliman, J.-S. (2021, février). [Comment vivent les personnes handicapées – Les conditions de vie des personnes déclarant de fortes restrictions d'activité](#). DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 75.

<sup>1</sup> Les personnes identifiées comme handicapées ici sont celles ayant déclaré être « fortement limitées » dans les activités que les gens font habituellement, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé (**indicateur GALI**).

<sup>2</sup> Plus de la moitié des personnes handicapées vivent dans un ménage propriétaire de son logement (54 %), une part inférieure à celle observée pour l'ensemble de la population vivant en ménage ordinaire (61 %).

**Tableau 1** Pauvreté en conditions de vie des ménages des personnes handicapées

En %

	Personnes handicapées	Ensemble
<b>Indicateur français de pauvreté en conditions de vie</b>	<b>28,9</b>	<b>12,0</b>
Insuffisance de ressources (au moins 3 insuffisances sur 6)	30,9	16,1
Restriction de consommation (au moins 4 restrictions sur 9)	26,8	9,9
Retard de paiements du loyer, des factures ou des impôts	18,5	10,2
Difficultés de logement (au moins 3 difficultés sur 9)	14,0	7,8

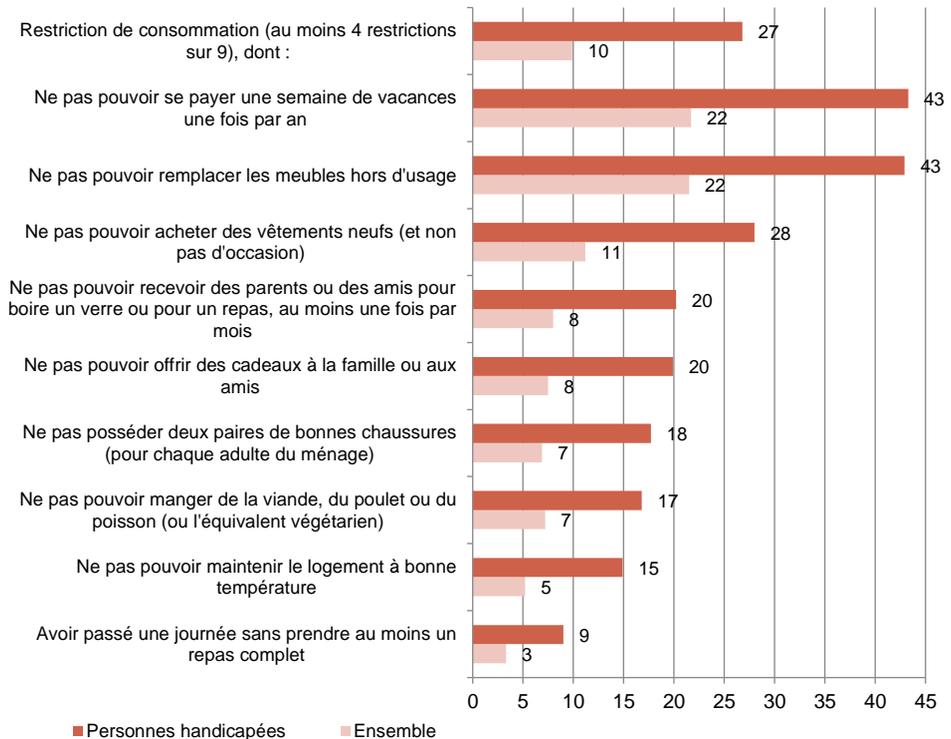
**Lecture >** En 2018, en France métropolitaine, 28,9 % des personnes handicapées vivent dans un ménage pauvre en conditions de vie. Cette part s'élève à 12 % dans l'ensemble de la population du même âge.

**Champ >** France métropolitaine, personnes âgées entre 16 et 64 ans vivant dans un logement ordinaire.

**Source >** Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2018.

**Graphique 1** Restrictions de consommation des ménages des personnes handicapées

En %



**Lecture >** En 2018, en France métropolitaine, 27 % des personnes handicapées vivent dans un ménage déclarant des restrictions de consommation. Cette part s'élève à 10 % dans l'ensemble de la population.

**Champ >** France métropolitaine, personnes âgées entre 16 ans et 64 ans vivant dans un logement ordinaire.

**Source >** Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2018.